A16

A15

A14

A13

A12

A11

Regards EP non posés / Prévus à -1,10m

EU : -0,7m

EU : -1,5m

EU : -1,6m

EU : -1,3m

EU : -0,9m

EU : -1,8m

EU : -0,6m

EU : -1,7m

EU : -0,7m

EP : -Raccordement sur la noue limitrophe, qui est plus haute que le fond de la parcelle

EP : -1,1m en rive Est, mais plus haute que le fond de la parcelle

haut muret 74,00

haut muret 73,80

haut muret 73,00

haut muret 70,80

Muret de soutènement h=60cm+1,50m grillage

<-Ø200 - P=8.5%

<-Ø200 - P=5.8%

<-Ø200 - P=5.1%

<-Ø200 - P=4.7%

<-Ø200 - P=3.0%

<-Ø200 - P=2.9%

<-Ø200 - P=5.6%

<-Ø200 - P=5.2%

<-Ø200 - P=5.5%

<-Ø200 - P=3.9%

<-Ø200 - P=6.3%

<-Ø200 - P=6.0%

<-Ø200 - P=1.5%

<-Ø200 - P=3.5%

<-Ø200 - P=1.0%

<-Ø200 - P=0.5%

Refoulement Ø90 PEHD

Nota :

Relevé effectué le 18 juillet 2021.
Limites foncières : Opposables aux tiers suite au bornage réalisé en 2016 (signé en 2020).
En gris, apparaissent les points cotés et courbes de niveau relevé effectué en mai 2021 correspondant au terrain naturel initial.
Les cotes entre parenthèses : cotes relevés en haut de fouille en mai 2021.